



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ACQUISITION DE MATÉRIEL ET INSTRUMENTS DE
MUSIQUE ET DE DANSE POUR LE CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE (11 LOTS) -
ATTRIBUTION ET SIGNATURES D' ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, ayant pour objet l'acquisition de matériel et instruments de musique et de danse pour le conservatoire communautaire, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel 88 600€ HT, donnant lieu à l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement pour une période d'un an, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture d'instruments à vent, avec un montant maximum de 22 000 €
- Lot 2 : Fourniture d'instruments à cordes frottées avec un montant maximum de 7 000 €
- Lot 3 : Fourniture d'instruments à cordes pincées avec un montant maximum de 5 000 €
- Lot 4 : Fourniture d'instruments de petites percussions avec un montant maximum de 600 €
- Lot 5 : Fourniture d'instruments de percussions musiques actuelles avec un montant maximum de 9 000 €
- Lot 6 : Fourniture d'instruments et matériel de musiques actuelles avec un montant maximum de 2 000 €
- Lot 7 : Fourniture de matériel de musiques actuelles avec un montant maximum de 2 000 €
- Lot 8 : Fourniture de matériel d'orchestre avec un montant maximum de 11 000 €
- Lot 9 : Fourniture d'instruments de musique avec un montant maximum de 1 500 €
- Lot 10 : Fourniture d'instruments de musique avec un montant maximum de 16 500 €
- Lot 11 : Fourniture d'instruments de musique avec un montant maximum de 12 000 €

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes apparaissent économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : Fourniture d'instruments à vent : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 21 995,02 € HT issu du détail estimatif

Lot 2 : Fourniture d'instruments à cordes frottées : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 4 193,67 € HT issu du détail estimatif

Lot 3 : Fourniture d'instruments à cordes pincées : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 4 834,00 € HT issu du détail estimatif

Lot 4 : Fourniture d'instruments de petites percussions : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 534,00 € HT issu du détail estimatif

Lot 5 : Fourniture d'instruments de percussions musiques actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 7 769,23 € HT issu du détail estimatif

Lot 6 : Fourniture d'instruments et matériel de musiques actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 1 371,84 € HT issu du détail estimatif

Lot 7 : Fourniture de matériel de musiques actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 1910,91 € HT issu du détail estimatif

Lot 8 : Fourniture de matériel d'orchestre : La société RYTHMES ET SONS dont le siège est Illkirsch (67400) – 18 rue du Cor de Chasse, pour un montant maximum annuel 9 120,87 € HT issu du détail estimatif,

Lot 9 : Fourniture d'instruments de musique : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 1 149,17 € HT issu du détail estimatif

Lot 11 : Fourniture d'instruments de musique : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum annuel de 11 666,66 € HT issu du détail estimatif

Considérant qu'il y a lieu de déclarer le lot 10 infructueux en l'absence d'offre et sera relancé sous forme d'une procédure adaptée,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer et signer les accords-cadres ayant pour objet l'acquisition de matériel et instruments de musique et de danse pour le conservatoire communautaire (11 lots), pour une période initiale d'un an reconductible tacitement pour une période d'un an, selon les modalités suivantes :

Lot 1 - Fourniture d'instruments à vent : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 22 000 € HT par période,

Lot 2 - Fourniture d'instruments à cordes frottées : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 7 000 € HT par période,

Lot 3 - Fourniture d'instruments à cordes pincées : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 5 000 € HT par période,

Lot 4 - Fourniture d'instruments de petites percussions : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 600 € H.T par période,

Lot 5 - Fourniture d'instruments de percussions musicales actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 9 000 € HT par période,

Lot 6 - Fourniture d'instruments et matériel de musiques actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 2 000 € HT par période,

Lot 7 - Fourniture de matériel de musiques actuelles : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 2 000 € HT par période,

Lot 8 - Fourniture de matériel d'orchestre : La société RYTHMES ET SONS dont le siège est Illkirsch (67400) – 18 rue du Cor de Chasse, pour un montant maximum de 11 000 € HT par période,

Lot 9 - Fourniture d'instruments de musique : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 1 500 € HT par période,

Lot 11 - Fourniture d'instruments de musique : La société BEMOL ROUBAIX MUSIC dont le siège est situé à Roubaix (59100) – 107 boulevard Gambetta, pour un montant maximum de 12 000 € HT par période,

DECIDE de déclarer sans suite le lot 10, Fourniture d'instruments de musique, pour cause d'infirmité.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **21 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 DEC. 2022**

Et de la publication le : **21 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien